

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 JANVIER 2018

### 2018/06 - SUBVENTION 2018 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LOMME

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2018, il a été approuvé une subvention d'un montant de 1 208 000 euros (un million deux cent huit mille euros) à la section du Centre d'Action Sociale de la Commune associée de Lomme, selon la convention en vigueur.

Pour information, un bilan des activités 2017 est joint à la présente.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 1 208 000 euros à la section du Centre d'Action Sociale de la commune associée de Lomme pour son exercice 2018
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65 - nature 657362

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme